L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI MATIN 21 FÉVRIER

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE

XXV.

OÙ L'HONNÊTE MACHURÉ REPARAIT SUR L'EAU (Suite.)

Au bout de cinq minutes, une porte s'ouvrit et une femme parut.

Nous nous levâmes, croyant que c'était la maîtresse du logis.

Point.

C'était la Machuré.

— Tiens! vous êtes venues deux, mes petites chattes! fut sa première phrase.

— Oui, madame, répondit ma sœur. Le soir nous ne sortons jamais seules.

— Il n'y a pas de mal. Et au fait, je crois que vous avez eu raison d'arriver deux. La baronne a justement avec elle un ami.

— Un.... m'écriai-je étonnée....

— Une amie, ajouta-t-elle en se reprenant.. Une amie qui ne sera peut-être pas fâchée de se trouver de la partie.

— De la partie!... de quelle partie! dit Pâques-Fleuries.

— Ah! ça mes bonnes petites, vous êtes donc avec des comme les taupes et naïves comme les champs! Quoi, vous roulez Paris et ses faubourgs depuis plus de quatre ou cinq ans, vous n'avez pas compris que je vous voulais du bien et que, sous aucun prétexte, je ne vous laisserais croupir dans votre mansarde et dans votre misère! Allons! mes chères petites biches, plantez-moi là vos souliers à deux francs cinquante et vos caracos rapiécés, crachez sur les correspondances d'omnibus et sur les chandelles des six; voici l'heure des bottines de satin et des mantelets de velours, je vous offre un huit-ressorts de chez Binder et des bougies de toutes couleurs.

Et comme nous demeurions stupides d'étonnement et presque d'effroi, elle continua:

— J'aurais pu prendre des mitaines et vous préparer peu à peu à vos salons dorés et à vos lacets des premières, mais, bast! la vie est courte et vous n'êtes pas des buses. Il n'y a pas plus de baronne de Mark que dans mon œil. Dites un mot, faites un geste, deux femmes de chambres vont vous débarbouiller, vous décrasser en un tour de main, et de deux malpropres grisettes que vous êtes, elles feront les deux femmes les plus élégantes de tout Paris. Allons, voyons, pas de grimaces, pas de manières, et ma baronne, qui est un vrai baron de la plus belle venue, vous offrira un dîner soupatoire, comme on n'en a encore servi que dans les contes des Mille et Une Nuits.

Nous nous regardâmes, ma sœur et moi, comme si nous sortions toutes les deux du même mauvais rêve.

La foudre fût tombée à nos pieds, qu'on ne nous aurait pas tirées de notre stupéfaction.

La hideuse vieille nous examinait en riant, sûre de son affaire, peu étonnée de nos hésitations, convaincue de notre consentement.

— Allons-nous-en! me dit Pâques Fleuries.

Elle se leva et se dirigea vers la porte par laquelle nous avions pénétré dans ce salon.

Je la suivis.

La Machuré souriait de plus en plus.

— Bon! murmurait-elle entre ses deux gencives dépourvues de dents, je les croyais plus fortes! Enfin! cela viendra! cela viendra!

Au moment où Pâques-Fleuries mettait la main sur le bouton de la porte, on tira un verrou au dehors.

Nous étions prisonnières.

— Ah! c'est un piège! m'écriai-je, tout en cherchant autour de moi une issue, une chance de nous échapper.

Derrière la jeune fille, il y a la bohémienne, en moi.

Or, l'émotion de la jeune fille une fois surmontée, la volonté, la ruse de la Bohémienne prennent le dessus.

Vous verrez que dans la circonstance actuelle l'énergie ne me manqua pas.

En entendant le bruit du verrou qu'on tirait, Pâques-Fleuries se rapprocha de moi, et m'entourant la taille d'un de ses bras, elle étendit l'autre vers la Machuré.

— Ordonnez qu'on nous ouvre cette porte! fit-elle avec un geste de reine.

— Celle-là, non, répondit la mégère; celle-ci, oui!

Et, frappant des mains, elle cria:

— Entrez, baron!

XXVI

COMMENT ROSETTE FINIT SON HISTOIRE.

Un homme entra.

Cet homme était le baron de Kirschmark.

Il se croyait tellement sûr de l'impunité, grâce à son immense fortune, il avait la conviction tellement intime de ne pas rencontrer une cruelle, parmi toutes les malheureuses ou misérables femmes que la Machuré amenait dans sa petite maison de la rue Moncey, qu'une fois le masque jeté, il ne se donna même pas la peine de cacher son nom.

Vous connaissez ce vieux débauché, tout au moins de réputation, il vous ne le connaissez pas de vue.

— Vous n'avez pas besoin de me faire son portrait, chère enfant, fit M. Lenoir; je me suis souvent trouvé avec lui en relations d'affaires.

— Tant mieux, répondit la Pomme, j'aurai moins long à vous en raconter sur lui.

Une fois entré dans le petit salon où nous nous trouvions, Pâques-Fleuries et moi, l'une debout, indignée autant qu'épouvantée, l'autre assise sur un divan circulaire et se tordant presque de rire, le baron s'arrêta un moment, et faisant un geste de satisfaction:

— Charmantes! fit-il en se tournant vers la mégère. Sur ton honneur, ma bonne Machuré, je ne sais laquelle de ces deux perles j'enchâsserai ce soir dans une couronne de baronne.

La Machuré lui répondit par un geste qui signifiait:

— Vous êtes bien libre de faire ce qu'il vous plaira. Elles sont toutes deux à votre disposition.

Pâques-Fleuries était blanche comme un suaire.

Tout au contraire, la colère me faisait monter le sang au visage.

A travers la double portière que cet homme avait soulevée pour nous rejoindre, je vis dans un second salon brillamment éclairé une table toute prête à nous recevoir.

En un clin d'œil mon plan se trouva bâti.

Me penchant vers Pâques-Fleuries, qui se soutenait à peine, je lui murmurai à l'oreille:

— Je réponds de tout.

Et j'attendis le baron de pied ferme.

Nous passerons, si vous le voulez bien, pardessus les galanteries de ce vieux roquentin, sur ses propositions pleines de diamans, et sur la présentation d'un ami, à la suite du quel il fit la quatrième dame de ce petit souper renouvelé de la Régence.

Cet ami n'était ni moins laid, ni moins décrépit, ni moins allumé que son peu honorable amphitryon.

Le four sous office rempli, et notre feint consentement accordé, la Machuré s'était retirée.

A toutes les offres du baron et de son digne acolyte, nous avions répondu que nous acceptions, à la seule condition qu'on nous laisserait conserver nos robes jusqu'à la fin de cette folle nuit.

L'honnête vieillard résista d'abord, puis il se rendit, en ajoutant, avec un accent germanique le plus galant:

— Si fous foulez, ché m'habillerai en porteur d'eau, et le toc, mon ami, embrandera les fédémens de mon goncierche. Ce sera trôle!

Nous ne nous montrâmes pas si exigeantes.

On passa dans le salon qui servait de salle à manger.

Il y avait là deux grandes bêtes de domestiques en livrée, la serviette sous le bras, accoutumés très probablement à ces fêtes délicates, car, pas un d'eux ne sourcilla, en nous voyant entrer, nous, pauvres et simples grisettes donnant le bras à leur maître et à son ami.

Avant de nous asseoir, je priai le baron, qui me servait de cavalier, de renvoyer ses deux laquais. Il prit un air fat et me répondit que le premier service et le champagne une fois servis, ces gens savaient les belles manières et se retireraient sans tambour ni trompette.

Mais en face de l'intention bien formelle où j'étais de ne me mettre à table que la livrée partie, il fit un signe aux laquais, qui achevèrent de couvrir la nappe de viandes froides et de vins fins, et qui se retirèrent sur le champ.

— Voilà, voyez, ma belle enfant, que vous êtes reine et maîtresse en ces lieux; vous n'avez qu'à parler, à témoigner le moindre de vos désirs, et vous êtes obéie.

Quand il s'observait, le vieux monstre ne parlait plus son affreux charabias.

Je fis un signe à Pâques-Fleuries, à laquelle l'hôte du baron offrait une chaise, dorée sur tranche, comme toute cette singulière maison.

Pâques-Fleuries me lança un coup d'œil par lequel elle me répondit:

J'écoute, je regarde et je suis prête.

Ce qui suivit se passa en moins de temps qu'il ne m'en faudra pour vous le raconter.

En mettant le pied dans ce repaire, mon premier soin avait été d'examiner les tenans et les aboutissans, les armes et les issues que le hasard me fournirait.

Un couteau à découper d'une longueur et d'une largeur plus que respectables se trouvait sur la table, à ma portée.

Au moment où le folâtre baron me tendait la main pour me forcer gracieusement à m'asseoir auprès de lui, je laissai tomber mon mouchoir.

Pâques-Fleuries comprit et vint se placer derrière moi.

Pendant que son ami regardait cette stratégie d'un air hébété, mon baron se baissa pour ramasser mon mouchoir.

Me souvenir de mon ancienne agilité de saltimbanque, saisir le couteau de la main droite, empoigner le misérable à la nuque, par la cravate, lui tenir malgré ses cris le corps courbé en deux et lui appuyer la pointe de ce terrible couteau à découper entre les deux épaules, fut pour moi l'affaire d'une seconde.

Aux cris du baron, l'autre, très ému, exprimant pâle, fit mine de quitter son siége.

Pâques-Fleuries m'aidait à maîtriser le baron de Kirschmark, qui, du reste, n'était pas difficile à contenir, sentant comme il le sentait la pointe menaçante qui effleurait son épiderme.

Je me tournai vers l'ami du baron et de ma voix la plus calme, je lui dis:

— Si vous bougez, j'enfonce jusqu'au manche ce couteau dans les reins de M. le baron.

— Ne bougez pas, mon ami! cria ce dernier avec une agonie facile à comprendre. Elle le ferait comme elle le dit.

— Aussi vrai que nous sommes d'honnêtes filles et que vous, vous êtes deux affreux gueux.

— Eheux! un homme qui vous offre cinquante mille livres de rentes si vous voulez l'écouter!

Il se désespérait pas de me séduire, même en se voyant terrassé comme un bœuf à l'abattoir.

— Tais-toi, imbécile! lui répondis-je. Es-tu chrétien?

— Non.

— Es-tu juif?

— Je ne sais pas.... Oui, oui! fit-il en se reprenant et dans le plus grand trouble.

— Cela devait être. Y a-t-il un serment qui vous soit sacré dans votre religion?

— Il y en a quantité.

— Bien. Quant à ce que je voulais savoir, il n'y en a pas. Tu sens que j'ai un poignet d'homme?

— Un poignet d'acier. J'offre soixante mille francs par an...

— Tu vas te relever, marcher devant moi!

— Oui, oui! s'écria-t-il joyeusement.

— Attends! je te tiendrai toujours. Nous te suivrons pas à pas; ma sœur ouvrira...

[illegible]

Il mourut.

(A suivre.)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI, Directeurs.

SAMEDI, 22 FÉVRIER,

Première représentation de

ORPHÉE

Aux Enfers,

Opéra bouffe en 4 actes, d'Offenbach.

Costumes et décors nouveaux.

On commencera à 7 heures.

Dimanche 23 février 1868,

MARIE JEANNE,

Drame en 5 actes,

et la dernière représentation de

LA BELLE HELENE.

Opéra bouffe en 3 actes.

LUNDI, 24 FÉVRIER 1868.

LE PROPHETE.

Théâtre de l'Opéra.

BALS MASQUÉS.

A l'instar de Paris.

SAMEDI, 25 janvier, samedi 1er février, samedi 8 février et samedi 22 février.

Prix de la souscription aux quatre bals, avec droit d'entrée au bal du mardi-gras, $15.00, payables en retirant les billets.

Prix d'entrée à chaque bal. $3.00.

Chaque cavalier a le droit d'amener une ou plusieurs dames.

Les loges grillées seront louées à raison de quatre piastres la loge, et les avant-scènes à raison de six piastres, indépendamment du prix d'entrée.

Les bals commenceront à dix heures et demie. L'orchestre sera dirigé par MM. Isai et Carlo Patti.

22 janv—1m

Théâtre National Germania.

LA SIGNORITA

Josefina Filomeno

A l'honneur d'annoncer qu'elle donnera un

Grand Concert

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Vendredi soir, 21 février,

AU THÉATRE NATIONAL.

Mademoiselle F. exécutera des compositions, pour le PIANO, par Liszt, Gottschalk, Thalberg, etc., et des concerts sur l'E mineur, pour le VIOLON par Mendelssohn, ainsi qu'un choix de morceaux de Paganini, Vieuxtemps, etc.

La vente des billets commencera aujourd'hui.

Pour chaque billet........UNE PIASTRE

Pour en obtenir, sans payer davantage, des siéges on s'adressera à M. Grunewald, No 29 rue du Canal, et à M. La Hache, No 17 rue Baronne.

Les programmes seront distribués aujourd'hui. 18fév

ACADEMIE DE MUSIQUE,

Rue Saint-Charles, Nile-Orléans.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.
A. H. DAVENPORT.........Régisseur.
J. KITTREDGE...........Trésorier.

Mardi, 18 Février 1868.

Tous les SOIRS et SAMEDI, à midi.

Nouvelles danses, romances et pièces comiques dans lesquelles figurent tous les principaux artistes de l'Académie.

Under the Lamp Post or New Orleans by Gaslight, drame nouveau.

Le spectacle se terminera par Black and tan Ball. 18 fév

REOUVERTURE DU Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..........Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nile-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant continuellement; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent continuellement.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts. 14 nov

Costumes, Masques et Dominos.

Premier Prix décerné à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1868.

Mme. ALABAU,

Rue Conti, No 91, entre les rues Bourbon et Dauphine.

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES.

MME. ALABAU a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et amis qu'elle a reçu, de Paris, un magnifique assortiment de COSTUMES de toute espèce et des genres les plus riches.

POUR MESSIEURS

Louis XIII, XV, XVI, François Ier; Richard III, l'Empereur de Chine, l'Empereur romain; Don César de Bazan, marquis, barons, tout espèce de costumes de princes et de pages, des plus riches. Satan, diables, de toutes couleurs; polichinelle, arlequins, Turcs et Grecs chef indiens, tous les mousquetaires, tous espèce de paillasses, toute espèce de costumes turcs et égyptiens, toutes sortes de costumes de matelots, très nombreux pour être énumérés. Elle a également des sortes noirs, des singes du Brésil et des coqs, &c, des meilleures manufactures de Paris.

POUR DAMES

Costumes des genres les plus riches, tels que reines, princesses, marquises, impératrices, duchesses. Etoile du Matin, Etoile du Soir, Reine de la Nuit, Fleurs de la Nuit, Écossaises, Chinoises, Bohémiennes et toute espèce de vivandières. Tous ces costumes sont brodés d'or et d'argent. — Un grand assortiment de masques, costumes et dominos, genre Bénédictin.

—Mme ALABAU se charge de tous les ordres de

Broderies en or et en argent

Lames, Bouillons et soie.

Un grand assortiment de [illegible] pour fausses barbes de toute espèce.

Venez tous voir ces costumes chez Mme ALABAU, rue Conti, 91, vous en serez satisfait, car c'est là qu'on se trouve le meilleur marché. Venez voir en tous cas! On ne se trompe pas au No 91 de la rue Conti.

On trouvera aussi les mêmes costumes au Dew Drop's Restaurant, tenu par Joe Raphael à Galveston.

8fév—1m t.t.21

Bal masqué.

Madame GROUX,

Etablie à la Nouvelle-Orléans, depuis 17 ans, 93, rue de Conti.

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus riches soies.

PRIX MODÉRÉS

Mme Groux, 93, rue de Conti, B. fet magasin tenant par la rue Dauphine.

18 janv—2m 3ps

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,

(Fabrique de Tous des Tropiques),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de chauffage,

RUE BIENVILLE, No. 224,

Coin Marais, Nile-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la boîte 63 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour obtenir une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,
rue Carondelet No 184.

1oin—1an.

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMOURELLE,
Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prix modérés. Les ordres adressés par les marchands communicationnels. 18fév.

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c, nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.

14 déc—3m Au coin des rues Delord & Foucher.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de ti[illegible]

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

1 janv—6m

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

[illegible timetable]

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY, Surintendant-général.

4 avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nile-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

[illegible]

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 24 pont arrière de la Nile-Orléans à St Nazaire $260 once.
Passage dans une cabine 2d pont avant........ 185
Passage d'entrepont.......................... 100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés au tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 010 sur le prix de la double traversée. Le voyageur n'embarque sur le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement, ces billets ne pourront être cédés qu'aux conditions voulues par la Compagnie. La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans le 18 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR FERRILLIAT, agent,
18 fév—1 an 1 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

ST-LAURENT	capt.	Bocande...	Samedi 22 fév.
NAPOLEON III	"	Rousseau...	Samedi 7 mars
PEREIRE	"	Duchesne...	Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS	"	Surmont...	Samedi 4 avril.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS.

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

8nov—1an V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

DIMANCHE, 23 février, à 6 heures du matin, nous expédierons

Le steamer BAVARIA, Capitaine Meyer,

POUR HAMBOURG.

Les passagers sont priés de se trouver à bord SAMEDI SOIR.

WILLIAMS, RUPERTI & CO.
20 fév—31 Rue Carondelet, No 63.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $115. Aller et retour. $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour. $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour. $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux....Capitaine J. Meier.
Teutonia, 2400 tonneaux....Capitaine Bardua.
Allemania, 3000 tonneaux....Capitaine E. Meier.
Borussia, 2300 tonneaux....Capitaine N. C. Franzen
Cimbria, 3000 ton. neuf....Capitaine N. Trautmann
Germania, 3000 tonneaux....Capitaine Schwensen.
Hammonia, 3000 ton. neuf....Capitaine H. Ehlers.
Saxonia, 2600 tonneaux....Capitaine F. H. Haack.
Holsatia, 3000 tonneaux....En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nile-Orléans

De Hambourg. De Southampton. Nile-Orléans.
Bavaria....1er oct. 4 oct. 1er nov.

Les steamers qui suivront seront annoncés plus tard.

Prix du passage (payables en or)

De la Nile-Orléans...........1res cabines $150.00
De Hambourg ou du Havre......2e chambre 112.50
Entrepont, de la Nile-Orléans à Hambourg 55.00
do de Hambourg à la Nile-Orléans 45.00

Certificats de passage de Hambourg à la Nile-Orléans. Fret de Hambourg à la Nile-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis. Pour plus de détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.
Agence générale, rue Carondelet, No 63.
MAURY & CO. Agents pour le passage, rue de la Commune, No 161, Nile-Orléans.
C. B. RICHARD & BOAS, Agence générale pour les passagers, 6, Barclay street, New-York.
29 sept—

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL
GEO. WASHINGTON
CORTES.

Le steamer

CORTES

commandant S. Wallace

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 22 février, à 7 heures A. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41.

POUR la Rivière Rouge. Le bon steamer CAROLINE, capitaine W. H. Batman, J. J. Compton, commis, partira pour les ports de la Rivière Rouge jusqu'à son embouchure jusqu'à Shreveport. Départ de la Nouvelle-Orléans vendredi, 21 à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Lafourche. Pour Lockport, Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et les débarcadères intermédiaires — Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Ross et W. H. Landry partira de la Nouvelle-Orléans tous les Mardis, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis, à 5 heures de l'après-midi. [illegible]

POUR LA COTE ET LAFOURCHE. Le bateau à vapeur NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis E. Rush partira de la Nouvelle Orléans, le MARDI, à 10 heures du matin, et le VENDREDI à 5 heures de l'après-midi. [illegible]

J. FENIMORE, Agent,
11 janv—3m Rue Tchoupitoulas, No. 2.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR. Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les points intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. [illegible]

PAQUEBOT REGULIER DE LA NILE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE. Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, du faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Dauvaut, part de la Nile-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin [illegible] 11 fév—1m

Paquebot régulier de la Nile-Orléans, de la côte et de Lafourche—Départ les Mercredis à 10 heures du matin et les Samedis, à 5 heures du soir—Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodauxville, Lockport et tous les ports intermédiaires. Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH capitaine L. Farrington, commis J. D. Babineau et F. A. Charlet, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 19fév—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gros, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,

les Lundis, à 5 heures du soir.
les Vendredis, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 51 de la rue du Canal. 17 fév—1m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE Et de LAFOURCHE.

LAFOURCHE...............Capitaine Barama
Le Mercredi...............à 5 heures du soir
Le Dimanche...............à heures du matin

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à
20 fév—1m A. C. GODDIN.

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

LIGNE INDEPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS à CINQ heures du soir—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte. Le paquebot VICTORY, capitaine Jos Daifares, commis A. A. Bart et John Daifares, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il descendra la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le VICTORY prendra du fret pour Terrebonne et trouvera des chalands à Lockport. 19 fév—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Vicksburg, Natchez et Nile-Orléans.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine John W. Cannon,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 h. P. M. Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Les bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec les paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO. rue Front, No 7,
janv—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.

CHAS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 décembre 1867 M. CHAS. ROMAN a été élu président et M. TARLETON, secrétaire.

Directeurs:

Chas. Roman, B. L. Millaudon, T. Bailly Blanchard, Thos. W. Fayah, Dominge Feijo, Arthur Forstall, [illegible], Shropshire, A. A. Peterson, N. Moody, E. Gloxel, Samuel M. Todd.

—INSPECTEUR MARITIME—

S. L. Robertson Jr.

LE DOCTEUR CHS. DELERY, de la Faculté de Médecine de Paris, annonce au public qu'il donnera des consultations tous les jours de midi à deux heures, à son domicile, rue des Remparts 173, entre Ste Anne et Dumaine. Il s'occupera spécialement des affections de poitrine.

VENTES JUDICIAIRES.

CORNELIUS BALDWIN vs JAMES A. MORAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,478—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-et-un de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty (autrefois St-Paul), Howard (autrefois Girod), de la Commune et Gravier, mesurant trente pieds de face à la rue Liberty (autrefois St-Paul), sur cent sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par F. Wilkinson, ci-devant député arpenteur général, daté du 8 décembre 1838 et annexé à un acte au rapport de W. Y. Lewis, alors notaire public en cette ville.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence à deux étages, en bois. Ladite maison porte le No 68 sur la rue Liberty, et toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets consentis par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, datés Nouvelle-Orléans, du 20 d'octobre 1868, l'un de la somme de $312 50 payable à un an de date, et l'autre de la somme de $241 25 payable à deux ans de date, avec 8 p 010 d'intérêt l'an de l'échéance jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 janv—21 30,7 14 21fév

WILLOZ & CAMORS vs AUGUSTUS CONKLIN

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 762—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai VENDREDI vingt-un de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Bienville, Tonti et Rocheblave, et désignés par les Nos Dix-Sept et Dix-Huit, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant architecte, daté du 13 d'avril 1850 et déposé en l'étude de A. C. Ainsworth, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Bienville sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et bornés derrière par une allée commune de dix pieds de largeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Benjamin Wadsworth, suivant acte au rapport de Chs. Stringer, notaire public en cette ville, en date du 25 août 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Jan—21 26fév 7 14 21

N. CLAUDEL vs A. LIBERMANN

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 3,820—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-un de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Delord et South Market, désigné par le numéro Trois, d'après un plan de Louis H. Pilié ci-devant voyer, daté du 13 décembre 1854, et déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure (mesure américaine), vingt-quatre pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur une profondeur de soixante-cinq pieds du côté de la rue South Market, à trente-deux pieds que forme sur lesdits rues, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport du dit notaire Bouny, en date du [illegible] 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 janv—21,30—fév 7,14,21

BARNETT & LION vs J. STEELE

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,126—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, No 11, rue de Chartres, entre Bienville et Douane, Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le contenu d'une caisse consistant en vins, liqueurs, cartes à jouer, &c. &c., suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

11fév—11 14 18 20 22

J. B. Chandler vs John Connolly & Wm Whitfield.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,281—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-et-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues du Magasin, St-Joseph, Delord et Foucher mesurant vingt deux pieds de face à la rue du Magasin, sur une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds et une ligne, entre lignes parallèles. Ensemble avec une allée de quatre pieds de largeur. [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Whitfield au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Peter Bl[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Shérif de la paroisse d'Orléans.

19 fév—23 mars 7 14 21

Henri Plaisan vs Auguste Manceseler

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,212—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

[illegible]

Shérif de la paroisse d'Orléans

F. F. DUCONGE vs SIGISMOND KUNKEL

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,840—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

[illegible]

GEO. W. AVERY, Shérif

Magasin en briques à trois étages, rue de la Commune, à l'encan par le Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente péremptoire à l'effet d'opérer un partage

GEORGE NORTON & als vs M. O. H. NORTON & als, pour un partage

(Action en partage.)

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,256—En vertu d'un jugement rendu par la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-trois mars 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Commune, Gravier et Baronne et l'allée connue sous le nom d'Allée du Théâtre des Variétés.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de cent trente six pieds huit pouces sur la ligne du côté de la rue Caron delet, et cent trente pieds sur la ligne de l'autre côté.

Ensemble avec le magasin en briques à trois étages qui s'y trouve portant le No 128 sur la rue de la Commune.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 fév—20, 29,—mars 6, 14, 21

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:

Sur les risques d'incendie	$319,918 16	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques des rivières	22,769 51	
Total des primes		$411,203 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$118,927 00	
Primes remboursées	4,118 44	
		119,077 41
Montant net des primes		$291,326 00
Pertes. Sur les risques d'incendie	$ 58,700 61	
Sur les risques de mer	61,385 16	
Sur les risques des rivières	19,825 44	
	$146,564 24	
Taxes	11,366 84	
Ré-assurances	2,274 51	
Dépenses, moins le comp[te] d'intérêt	10,197 65	
Intérêts sur scrips	20,861 60	
		$194,078 44
Bénéfices		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir pour primes	$ 8,734 21	
Billets garantis et billets hypothécaires	219,307 00	
Du pont primes en vole de perception	59,323 91	
Actions de la Compagnie du Gaz de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances	98 136 00	
En caisse	81 777 83	
	653,622 04	
Moins Dépréciation des susdits	92,850 29	
Montant net		$560,777 65
Moins Intérêt de scrips, non réclamés	7,055 70	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	28,565 00	
		34,317 70
		$526,504 95

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signés par-devant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Rocheblave, J. M. Lapeyre,
G. W. Hubbard, A. Schreiber,
T. R. Blanchard, John Gleeson,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

12 janv—1an—tij—1 an

VENTES JUDICIAIRES.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Joseph Stinson, la dame Stinson, curatrice.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,111—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp Girod, Ste-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, député arpenteur, le 15 de février 1852.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun vingt cinq (25) pieds de face à la rue Sud de la place Lafayette sur quatre vingt sept (87) pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le No Un forme l'angle des rues du Camp et Sud.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages connue sous le nom de "Verandah Hotel", cuisine, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Aussi—Quatre cent cinquante (450) actions aujourd'hui réduites à quatre cent vingt une (421), de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock-note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de huit mille cinq cent cinquante piastres ($8,550 00 cts) payable le 1er de juin 1868, fixe et renouvelable conformément aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées à un actionnaire de la Banque des Citoyens et le stock-note ainsi fourni devra être identifié avec l'acte d'hypothèque consenti par J. L. Florance et son épouse en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 16 de février 1857, au rapport de T. Seghers, autrefois notaire public en cette ville. 2o. L'hypothèque additionnelle consentie par la dame Peter, en faveur de la Banque des Citoyens, en date du 11 mars 1856, au rapport de A. Boudousquié, alors notaire public en cette ville, 3o. Et l'acte de vente du shérif dans la présente affaire.

GEO W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 fév—18 21—mars 1 14 21

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs EMILE PEYROUX.

Dans la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans et pour la Paroisse St. Bernard—portant le No 548 sur le dossier de la dite Cour.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon la Deuxième Cour de District de la Louisiane, dans et pour la Paroisse St. Bernard, j'ai saisi et j'exposerai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, No 11 Passage de la Bourse, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, vendredi, le 28 du mois de Février 1868, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse St Bernard, dans cet Etat, à environ quatre milles de la Nouvelle-Orléans, ayant environ quatre arpents de face au fleuve [illegible] sur une profondeur de quatre vingts arpents, borné sur la limite supérieure par la propriété actuellement appartenant à M. Pierre Peyroux, et sur la limite inférieure par la propriété anciennement appartenant à M. Bolmare. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et avec tous les droits, servitudes et appartenances y attachées, et sauf deux cent soixante-quinze actions hypothécaires de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Termes et Conditions, savoir: L'acquéreur fournira un "Stock Note" pour la somme de six mille piastres, payable le 1er avril 1868, fixe et renouvelable selon les stipulations de la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

La balance payable dans un an en un bond portant 8 pour cent d'intérêt et l'acquéreur doit fournir bonne et valable sécurité.

De dit acquéreur assumera toutes les responsabilités d'un actionnaire vis-à-vis de la Banque des Citoyens, et le dit "Stock Note" sera identifié avec l'acte de vente faite par la Banque des Citoyens, à M. A. Fabre, passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, le 2 juin 1851, l'acte d'hypothèque sur la propriété par M. A. Fabre en faveur de la Banque des Citoyens, passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public le 12 octobre 1850, avec l'acte de vente fait par Emile Peyroux, pardevant le dit Adolphe Boudousquié, le 12 mars 1851, et aussi avec l'acte de vente du Shérif dans cette affaire.

Bureau du Shérif de la paroisse St Bernard, ce 4 février 1868.

ANTOINE CHALAIRE, Shérif

GUSTAVE CRUZAT vs CHARLES DURAND ET JOSEPH N. ROBERT.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,918—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Bienville, du Bassin et de la Douane, et ayant, mesure américaine trente pieds de face sur chacune des rues des Remparts et du Bassin, sur une profondeur [illegible] au plan No 8 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Charles Durand au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de J. N. Robert, suivant acte au rapport du dit notaire Gottschalk en date du 3 mai 1867.

Le plan sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans

4 fév—1,15,21,28 m7

Marie Fromineau vs Waldemar Hyllested.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nile-Orléans—No 19,940—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 2 mars 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le contenu d'un Club, dans un magasin dans le faubourg, et le tout situé sur Fair Grounds, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 fév—20 21 25,28—1er mars

M. Hermann vs E. Stapleton—M. H. Henning & Co. vs le même

COUR de la Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans—Nos 4,781 et 4,782—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour de la Troisième Justice de Paix, dans les deux affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-cinq février 1868, à 10 heures A. M., [illegible] à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de chapeaux et d'ombrelles situé rue du Canal, No 57 entre les rues de Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY
Shérif de la paroisse d'Orléans

La Compagnie d'Assurance [illegible] vs MICHEL PERLE

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]

[illegible]

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

R. C. Musgrove et als vs Hunter Askew & Co

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 5,888—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt-six de février 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés à la vente publique et adjudication de—

Dix-neuf balles de coton et autres articles qui se trouvent dans un magasin connu sous le nom de la Presse Rail Road, No 48, rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans

1er fév—18 21 25,28

LA COMPAGNIE DE L'HOTEL ST CHARLES vs J. L. TARBOX & CO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,150—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-cinq février 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux, ci-après désignés à la vente publique et adjudication de—

Le fonds du magasin des défendeurs, situé rue St Charles au rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, consistant en chaussures, [illegible] suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

Wakeman & Spearing vs Jacob Kaiser

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,366—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois mars 1868 à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds du café situé au No 307 rue Julia, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

20 fév—20,25,28,29—m 3

CHAS H PANDORF vs la Dame E. L. HOPKINS individuellement et comme tutrice

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,269—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-trois mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, de la Vieille-Levée, Bienville et Clinton, désigné par le numéro vingt-quatre, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, le 31 décembre 1851 et déposé en l'étude de William Christy, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain ayant, mesure américaine, vingt-quatre pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue de la Vieille-Levée, vingt-quatre pieds cinq pouces deux lignes de face à la rue Clinton, cent-un pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Bienville, et cent cinq pieds et sept pouces de profondeur sur la ligne latérale supérieure.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2? fév—20,21—3,14,21 m

La veuve O. LELIEVRE vs la dame ANNE W. JITER

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,894—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI vingt et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Girod, Ste-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, député arpenteur, le 15 février 1852.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine chacun vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Sud de la place Lafayette sur quatre vingt sept (87) pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le No Un forme l'angle des rues du Camp et Sud.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages connue sous le nom de "Verandah House," cuisine, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Aussi—Quatre cent cinquante (450) actions aujourd'hui réduites à quatre cent vingt une (421), de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock-note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de huit mille cinq cent cinquante piastres ($8,550 00 cts) payable le 1er juin 1868, fixe et renouvelable conformément aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

Geo W. AVERY,
18 fév—21m 8,14,21 Shérif de la paroisse d'Orléans

Narcisse Desportes vs Minnie Alexander.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,330—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars, 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 82, rue Jefferson dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains meubles et effets transportés de la maison située au No 96, rue de l'Ouest, dans le Premier District de cette ville, suivant l'inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 fév—21 25 28, m 1

GUSTAVE MILTENBERGER vs JULES HUANT

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,619—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 25 de février 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de marchandises sèches situé à l'angle des rues Dumaine et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY.

13 fév—18,21,25 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Gaspard Thaurer vs Mathew Welsheimer.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,186—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-trois mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Levée, de la Victoire du Port et d'Enghein, désigné par le numéro Quatre, d'après un plan dressé par L. Castaing, architecte, le 6 d'avril 1854 et déposé pour référence en l'étude de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, et mesurant trente pieds neuf pouces de face à la rue de la Victoire, cent quarante quatre pieds de profondeur et trente-trois pieds de largeur dans le derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Aug. Welsheimer, suivant acte au rapport de Jos. Cohn, notaire public en cette ville, en date du 8 d'août 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

21fév—21 29 m 14 21 m

Gaspard Thaurer vs Mathew Welsheimer.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,187—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-trois mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Cinq terrains situés au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, d'Amour, Louisa et des Bons-Enfants et désignés par les Nos Neuf, Dix, Onze, Douze et Treize de l'îlet No Six, d'après un plan dressé par Louis J. Pilié, autrefois arpenteur, et déposé en l'étude de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent comme suit: savoir les Nos neuf, dix, onze et douze, chacun trente pieds de face à la rue des Bons Enfants, sur cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le No neuf forme l'angle des rues des Bons Enfants et Louisa; et le No treize mesure trente pieds huit pouces de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de H. T. Boyle suivant acte au rapport de Geo. Legendre, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 novembre 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

21 fév—29—mars 6,14,22

JOHN GLENN vs THOMAS FERGUSON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,118—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Dufossat, de l'Annonciation et Bartholomew et désignés par les numéros Vingt et Un et Vingt Deux d'après un plan dressé par Pilié, ci-devant voyer, le 11 de novembre 1838.

Les dits terrains mesurent, chacun, vingt trois pieds deux pouces de face à la rue Constance sur la profondeur de cent pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Gerald Farrell, suivant acte dûment enregistré dans l'office du Ré[illegible] [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY
21 fév—1 8 15 21 m Shérif de la Paroisse d'Orléans

D. CONNORS pour l'usage de &c. &c. vs LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES CITOYENS

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,691—En vertu d'un ordre de vente en date du 19 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI quatre mars 1868, à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 35, rue Carondelet dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY
Shérif de la paroisse d'Orléans

21 fév—21,25,28—1er 4 m

WILLIAM GOLDTHWAITE vs JOHN FRANCIS WOOD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,942—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bacchus, Terpsichore, Dryades et Melpomène et désigné par le numéro six d'après un plan dressé par C. Hedin, ci-devant architecte, et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-six pieds huit pouces de face à la rue Bacchus, sur cent vingt-six pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, privilèges, [illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John G. McLean, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville en date du 15 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement du billet garanti par hypothèque sur la propriété ci-dessus, à [illegible] comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 fév—1 8 15,21m

La Compagnie d'Assurance [illegible] Great Southern & Western Fire, Marine & Accident Insurance Company vs [illegible] Bradley & Co

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]

[illegible]

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

F. F. WERLEIN & HALSEY en liquidation vs J. SCHWEINFURTH.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]

[illegible]

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

18 fév—18 18,21,28 m

HENRY FREES vs MARY HEINER & J. HEINE, son époux

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-et-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Un terrain désigné par le numéro Dix, d'après un plan dressé par C. A. Hedin [illegible]

2o—Un terrain aussi situé dans le même district, [illegible]

3o—Deux terrains, aussi situés dans le dit district [illegible]

4o—Et deux terrains [illegible]

5o—Un certain terrain situé au faubourg Delord, Premier District de cette ville [illegible] par C. F. Zimpel, arpenteur, le 3 de septembre 1833, déposé en l'étude de H. B. Cenas, autrefois notaire public en cette ville [illegible] au Cours des Tritons Triton Walk) entre les rues Bacchus et Dryades (autrefois Philippa) sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Wm P. O'Hern, suivant acte au rapport de Wm H. Peale, notaire public en cette ville, en date du 25 février 1862.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 fév—4,13 21 29—7 mars

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans vs Alcide Willoz.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,403.

En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi vingt-huit février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent vingt et un (221) borné par les rues St-Charles, Carondelet, Poydras et Perdido, et mesurant vingt-cinq pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue St Charles sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, au No 67, rue St-Charles, et tous les droits privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Marie Rose, veuve de Richard O Pritchard et d'Henry Michel, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 13 mai 1860, et la dite dame Marie Pritchard et le dit Henry Michel y ont été [illegible] Marshal des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, en vertu d'un writ de "Venditioni Exponas" à lui adressé par la Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, au procès des Etats-Unis vs sept (7) terrains, la propriété de Bernard Avegno, No 7977 du dossier de la dite Cour.

L'acte de vente du dit Marshal porte la date du 24 d'octobre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W AVERY,
28 jan—5 13 21 29fév Shérif de la Paroisse d'Orléans

Christophe Cammis, syndic &c., vs la Banque de la Louisiane.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,854—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-cinq de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Deux certains billets faits Greenville le 22 mai 1865, souscrits par A. B. Montgomery, à son propre ordre et par lui endossés, payables respectivement à deux et trois ans de date au comptoir d'Eollin & Co, en cette ville, chacun de la somme de deux mille deux cent cinquante piastres ($2,250) avec intérêt à [illegible] l'an à partir de janvier 1865 jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque. [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en or ou en argent monnayé des Etats-Unis, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

14 fév—14 16 19 21 25

William Hannemann vs Williamson Smith et Varnum Fielden.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,825—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus et d'un commandement des parties y intéressées, je procéderai, le SAMEDI vingt-neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Le steamer JULIA, jaugeant 74 30/100 tonneaux, tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississippi, rive gauche, près de la raffinerie de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
18 fév—21,25,27,29 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de J. H. Elmer, décédé.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de J. H. Elmer, et toutes celles qui doivent à la dite succession sont priées de s'adresser à Adolphe Haller, liquidateur de l'ancienne société J. H. Elmer & Co ou à Miles Taylor et James Brewer, avocats de la dite succession, et de venir régler sans délai.

WILLIAM DE LA RUE, Curateur.

22 janv—1m 1 fp s

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 22 février, il sera vendu, à 11 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

500 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général pour hommes, femmes, enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 21 fév

PAR LOUIS STERN & BRO.

500 caisses bottes, souliers et brodequins, 40 malles congress couverts, pour hommes et jeunes garçons.

PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN, Encanteur.

VENDREDI, 21 du courant, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp,

500 caisses, bottes, souliers et brodequins de toute espèce et de toute qualité, pour hommes, jeunes gens, jeunes garçons, femmes, dames, demoiselles et enfants

—Egalement—

40 malles congress français, en peau de veau, cousus et finis.

Le tout comprenant un assortiment général qui vient d'être reçu des manufactures.

Conditions à la vente. 21 fév

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

LES BILLETS DE LA VILLE PRIS AU PAIR.

Grande vente, sans réserve, de marchandises sèches et de chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 22 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

500 pièces coton blanc et coton écru.

500 " indiennes américaines des meilleures marques, 215 lots de marchandises sèches importées.

—ET—

120 caisses et colis de chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—comptant, la moitié en billets de ville, au pair, le reste en billets du Trésor des Etats. 21 fév

PAR GABRIEL LEAUMONT.

10 malles Habillements d'été.

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 50, Chartres.

VENDREDI, 21 courant, à 10 heures du matin il sera vendu—

10 malles Habillements d'été.

Conditions—Comptant. 21 fév

PAR A. FEIBER.

Vente importante de Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, articles de fantaisie, Chapeaux, Malles, etc, à l'encan.

PAR A. FEIBER,
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui vendredi, 21 février, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

Un grand choix de marchandises sèches, comprenant; indiennes françaises, anglaises et américaines, mousselines de laine et mérinos, coton et coton à draps, tweeds et casimirs, flanelles, tapis, chemises, gingas, fil, brillants et bâtiste, toile et coton à moustiquaires, toile d'Irlande, bonneterie, courte-pointes, mouchoirs, jupons Balmoral, &c.

—Egalement—

Un beau stock d'habillements convenables pour le commerce de la campagne.

Un grande facture de lingerie de toute espèce.

—Egalement—

Malles, valises, chapeaux, &c.

Conditions à la vente. 21 fév

Succession de Mme Levy Jonas Rosenthal—No 30,377.

PAR A. FEIBER,
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, LUNDI 23 mars prochain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté du 15 février 1868—

Un terrain avec les bâtisses qui se trouvent dessus, dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Perdido, Gravier et St Charles. Ledit terrain est désigné par le No 132, sur un plan daté du 16 février 1856 et déposé, comme plan No 240, à l'étude de Théodore Guyol, notaire; il a 27 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur 102 pieds 9 pouces 3 lignes et une fraction de profondeur, du côté de la rue Poydras, 7 pieds 6 pouces et une fraction de l'autre côté, au pied américain.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra payer les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 fév—23; mars 9, 18 23

PAR A. DUCHIRON

Par A. DUCHIRON, encanteur.

SAMEDI, 22 du courant, à 9 heures et demie du matin, dans la salle d'encan, No 10 de la rue Tchoupitoulas, et No 10 de la rue Nile-Levée, il sera vendu un grand assortiment de groceries, telles que whiskey Bourbon en barils et en caisses, whisky d'Irlande, vins, eaux de vie de cerises, dito Catawba en caisses, vieux Madère, liqueurs de même sauvages cidre, gin, fromage, sucre, café, riz, harengs, saumon, beurre, fromage, 200 caisses harengs, soude, savon de Castille, chandelles de blanc de baleine, levains, moutarde, cornichons, thé, lait condensé, &c, &c. 21 fév

PAR LOUIS H. PERRET.

Terrains de prix et améliorés au faubourg Tremé.

PAR LOUIS H. PERRET, Encanteur.

Bureau, passage de la Bourse No 34.

SAMEDI, 22 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu—

1o Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bayou, Tremé, Marais et Ursulines. Le dit terrain a, au pied français, 32 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Tremé, sur 62 pieds 1 pouce de profondeur du côté inférieur et à ligne sur 30 pieds à la rue Bayou, 63 pieds (plus ou moins) sur l'autre ligne et 28 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bonne maison cottage, bien rebâtissée sur le devant et, dans le fond, une bâtisse à étage, ayant ensemble 12 chambres, une bonne cour, une cuisine, caves, &c. Cette propriété est en bon état et elle est louée en ce moment à $50 par mois.

Termes et conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats Unis; le reste à 12 et 18 mois de crédit, avec billets hypothécaires portant huit pour cent d'intérêt par an. Les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée au vendeur, jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis, pardevant Joseph Cohn, notaire, aux frais de l'acquéreur. 21 fév

PAR CHARLES E. FORTIER

Seconde et dernière criée.

Succession de Madame Fanny Risso—No 29,909

A la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau, No 33, rue Bienville.

LUNDI 2 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre le Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 10 février 1868, la propriété ci-dessous décrite savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de l'Hôpital, Barracks, Tonti et Rocheblave, désigné par le No 4, d'après un plan dressé par D. Urquhart, arpenteur, déposé en l'étude de A. Mazureau, [illegible] [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Cette vente étant la seconde et la dernière, la propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve, aux termes et conditions suivantes: à douze mois de crédit pour le quart du prix d'adjudication; à deux ans pour le second quart; trois ans pour la troisième; la balance comptant, en billets hypothécaires portant intérêt à 8 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement, et la propriété restera spécialement hypothéquée jusqu'à parfait paiement. La police d'assurance sera transférée à l'exécuteur testamentaire.

Acte de vente par devant Selim Magner, notaire public aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du gouvernement des Etats-Unis.

PAR ALFRED BOULIGNY.

BILLETS A ORDRE.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, samedi, le 22 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane et pour le compte de qui il appartiendra—

1o—Billet tiré par J. S. Dougham, à son ordre et par lui endossé, daté de la Nile-Orléans, le 11 janvier 1867 et payable le 1er janvier 1868, pour $750 [illegible]

2o—Billet tiré par Thos. M. Cage, Wm R. Cage et Geo W. Cage, à leur ordre et par eux endossé pour la somme de Cinq mille piastres ($5,000) [illegible]

3o—Billet tiré par Thos. M. Cage Wm. R. Cage et Geo W. Cage, à leur ordre et par eux endossé pour la somme de Cinq mille piastres ($5,000), daté Nouvelle-Orléans le 26 décembre 1866, payable le 1er février 1868 au bureau de Given, Watts & Co, en cette ville, portant intérêt à 8 pour cent de la date jusqu'à parfait paiement, le tout garanti par un acte hypothécaire passé pardevant Andrew Hero, notaire public, le 26 décembre 1866.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 fév

VENTES DE CONSTABLE.

A. Pellegrini, U. Tistler, agent, contre E. Kelly.

COUR de la Quatrième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans—Nos 25,183 et 25,184—En vertu de deux writs de fieri facias qui m'ont été adressés par l'Honorable Augustin Vivant, Quatrième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, lundi, le 2 du mois de mars 1868 à midi, au No 1?6, rue de Chartres (autrefois Moreau), entre les rues Mandeville et Espagnols—

Un lot de meubles,
Un lot de vieux stores,
Un lot de vieux fer.

Saisis dans le susdit procès, d'après l'inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

21 fév—21,28—2mars P. AD FORTIER, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Avis.

Succession de Manuel Parga.

LES créanciers et les débiteurs de la succession de Manuel Parga sont priés de présenter leurs réclamations ou de payer leurs dettes dans les dix jours, à

SAMBOLA & DUCROS,
Avocats de la succession, 33 Passage de la Bourse.

[illegible]

Succession de George O'Callaghan—No 30,286

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Guillaume Bezrill a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curateur à la succession vacante de feu George O'Callaghan, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour F. R. O'RORKE, Greffier.

21 fév—21 25—1er m

Succession de James H. Wheeler—No 30,093.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.

21 fév—21,25—1er m

Succession de Guillaume Dennison—No 29,702

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.

21 fév—21,25—1er m

Succession de Henri A. Rathbone.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.

21 fév—21,25—1er m

Succession de Frederick Krabbe—No 30,290.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que W. H. Burroughs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Frederick Krabbe, décédé intestat;—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.

21 fév—21,25—1er m

Succession de Veuve P. Hanel—No 30,097.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.

19 fév—19,23,27

VENTES A L'ENCAN.

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE et sans réserve de Porcelaine, Verrerie, Faïence, Japan et Ferblanterie, —ET— Articles de Menage,

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELNICKER, encanteur.

IL sera vendu, à l'encan, JEUDI, 27 février à 10 heures du matin, au No 174 de la rue du Canal, le reste du stock de liquidation de la succession de G. J. Lewis—en bloc et lots au gré du commerce—

Composé de

Caisses FAIENCE,
50 boucauts PORCELAINE, FAIENCE assortie,
Plusieurs boucauts de VERRERIE,
50 caisses VERRERIE,
Un grand nombre de lots d'ARTICLES JAPAN,
Un grand nombre de lots de FERBLANTERIE,
Articles en PLAQUÉ et BRITANNIA,

d'après les catalogues qu'on peut obtenir au magasin No 174 de la rue du Canal.

Les marchands de la campagne et les marchands en général ont intérêt à assister à cette vente qui leur offre une rare occasion.

Les INSTALLATIONS et le BAIL du magasin qui est au centre des affaires seront vendus le SAMEDI, 29 du courant, à midi précis 15 fév

Marchandises sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX LEVY, Encanteur.

Bureau rue de Chartres, No 86.

VENDREDI, 21 février, à 10 heures du matin, il sera vendu—

100 pièces jaconats français,
200 " mousselines et linons,
50 " grenadines brodées et unies,
50 " toile et coton à moustiquaires,
50 " coton blanc,
50 " coton écrus,
150 " toile et coton à draps,
50 " toile d'Irlande,
50 " indiennes françaises et américaines.

Cotonnades, denims, stripes, coutils à matelas, tweeds jeans, satinets doeskins, alpacas, mérinos, mousselines de laine, popelines, plaids, mousselines brodées, crinolines jupons, mouchoirs en fil, crinolines, chaussettes et jacquards, jaconats suisses blancs, tapis, chiffons. [illegible] mouchoirs, chaussettes, [illegible] chemises de femmes, caleçons, chemises de peau et de mousseline, coton, laine, &c.

Conditions à la vente. 21 fév

Succession d'Edward Jones—No 29,949

Trois Terrains au faubourg Franklin, 3me District.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 36.

IL sera vendu, le SAMEDI 21 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans daté du 10 décembre 1867, pour le compte de ladite succession—

1o—Un certain terrain situé au faubourg Franklin de cette ville dans l'îlet No 107, compris entre l'Avenue Washington et les rues Urquhart, Morgan et Olivod. Ledit terrain est au pied américain, 3? pieds de face à l'Avenue Washington, sur 97 pieds de profondeur [illegible] plan dressé par J. N. Bellanger [illegible]

2o—Un certain terrain situé dans le même faubourg et dans le même îlet, désigné par le No 3 [illegible]

3o—Un terrain situé dans le même faubourg et dans le même îlet désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté du 14 avril 1838 et déposé en l'étude de T. Seghers, notaire public. Le dit terrain a 30 pieds de face à l'Avenue Washington [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu, pardevant J. F. Coffey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra payer les taxes de l'année 1867.

12 fév—12,21,28—mars 7,14,21

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Contenu et Installations du Café situé au coin des rues Julie et Baronne.

PAR EUG. TOURNE, Encanteur.

VENDREDI 21 courant à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu à l'encan, au coin des rues Julie et Baronne—

Le contenu de ce café de barre, installations, comptoir, installations de gaz, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 fév

Vente par catalogue d'Eau de vie française, Vins en barriques et en caisses, Vin blanc, Sardines, &c., &c.

PAR EUG. TOURNE, encanteur

MERCREDI, le 26 février 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs, MM. A. Rocheron & Co, No 16 et 18, rue St Louis—

Eaux-de-vie françaises, vins en barriques et en caisses, vin blanc, vermouth, absynthe, sardines, huile d'olive, truffes, champignons, &c., &c.

Les catalogues avec détails, seront prêts un jour avant la vente.

Conditions—Jusqu'à $300 comptant, au-dessus de $300 trente jours, au-dessus de $1000 soixante jours pour du papier à la satisfaction du vendeur. 20fév

PAR RENE GUTIERREZ.

Propriété de valeur et bien située dans le Deuxième District.

Par RENÉ GUTIERREZ, encanteur,
Bureau rue Chartres et St Louis.

SAMEDI, 29 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

La propriété de valeur et bien située, dans le Deuxième District formant la face à la rue Claiborne, entre Dumaine et St-Ann No 177. Le terrain mesure au pied américain environ 31 pieds 7 pouces 4 lignes sur 95 pieds 1 pouce 7 lignes entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques, couverte en ardoises, et se compose de quatre appartements à feu, galerie fermée, écurie, cuisine, [illegible] le tout en parfait état, et présentement loué à raison de $480 par an.

Termes et conditions—La moitié comptant en billets du Trésor et la balance à 6 et 12 mois de crédit avec intérêt à 8 p. 0/0 l'an et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. La police d'assurance sera transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

La belle goélette Gladiator à l'encan sans aucune limite ou réserve quelconque.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 22 février, à 4 heures de l'après midi, à la tête du Nouveau-Bassin—

La belle goélette GLADIATOR, de 48 13/100 tonneaux, construite depuis 4 ans, tirant 5 pieds d'eau, etc. [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 fév

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi le 22 février, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à dossier à ressorts, table de centre à dessus de marbre, tables à dessus de marbre, tables à louage, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 22 de février, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. mars

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DEKON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 17août—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des hommes de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, ou l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les routes du commerce. Catalogues envoyés à qui en désire.

RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs expérés.

L'Anglais, le Français et le Texte des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent une attention toute particulière.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcul, la calligraphie et l'étude de l'Anglais et du Français.

—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne

JACOB OTT, Entrepreneur,

REPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, au café L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 18 nov—1an

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

Compagnie d'Assurance de Londres et du Lancashire.

CAPITAL..................$5,000,000.

Emission de polices payables en or et en livres sterling.

R. G. MUSGROVE, agent général,

63......Carondelet......63.

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT

Vente pour clore des intérêts conjoints.

BELLES VACHES LAITIÈRES,

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI, 24 février 1868, à midi, il sera vendu, à l'encoignure de la rue du Canal et de l'Avenue de Carrollton—

40 belles vaches laitières toutes fraîches en lait et avec des veaux de huit à quinze jours.

2 chevaux, dont un a tout parfaitement à la voiture.

2 jolis taureaux de race Brama.

Conditions—Jusqu'à $150 comptant, et au-dessus de $150 six mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 20 fév

MEUBLES. MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

AUJOURD'HUI vendredi 21 février il sera vendu, à 10 heures du matin, à mes salles d'encan—

Un fort lot de meubles en acajou et noyer, comprenant l'ameublement de plusieurs maisons, transporté au bureau pour convenance de la vente.

Conditions—Comptant en greenbacks. 21 fév

PAR D. E. MORPHY

Marchandises sèches, "notions," habillements, bottes, souliers, chapeaux, sellerie, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 21 février, à 10 heures du matin, au troisième étage du magasin No 47 de la rue du Magasin—

Un assortiment général de marchandises sèches, "notions," habillements, bottes, souliers, chapeaux et sellerie.—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 19 fév

Billets de la ville.

Quincaillerie! Quincaillerie!

Pour cause de liquidation.—Vente par catalogue.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

Bureau, rue du Magasin, No 47.

IL sera vendu, mercredi, 26 février 1868, à 10 heures du matin, pour cause de liquidation, sans aucune limite ou réserve, dans la salle d'encan au No 47 de la rue du Magasin, au premier—un grand assortiment général de quincaillerie, coutellerie, ficelles, cordes, &c. &c. Des catalogues donnant une description complète et les conditions seront prêts et distribués le jour de la vente. Les acheteurs trouveront leur intérêt à assister à cette vente.

Termes et conditions—Comptant, en billets de la ville d'une, deux ou trois piastres. Aucune réclamation ne sera admise après la livraison des marchandises. 18 fév

PAR CHS. T. NASH.

Succession de D. W. ASHBRIDGE, décédé.

Terrain de prix et améliorés, dans le Troisième District.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.

Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

SAMEDI, 21 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, en vertu d'un ordre émané à la ville de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 février 1868—No 29,623 du docket de la dite Cour—

Deux terrains, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Columbus, Villeré, Esplanade et Plauché. Les dits terrains ont chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Columbus, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 150 pieds 9 pouces 7 lignes. Ils sont désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par T. Surgi, voyer, le 26 janvier 1850.

Les améliorations consistent en une maison en briques, à étage, couverte en ardoises, ayant six chambres, cabinet, corridor et galeries, au rez-de-chaussée et en dessus; cuisine et deux couvertes en ardoises, chambres à domestiques, trois cours, hangars, beaux jardins, etc.

CONDITIONS—L'acquéreur devra payer un comptant aux enfants mineurs, à M. Anna Ashbridge, la somme de [illegible] [illegible] Equivalent, une somme suffisante ($500) pour payer les frais de vente.

Le reste devra être payé le 1er décembre 1868, en paiement d'un autre billet portant premiers hypothèque, daté du 1er décembre 1865, et à l'ordre de Mme E. Ashbridge et endossé par elle, pour $2000 avec 8 pour cent d'intérêt, de la date, lequel billet sera dû le 1er décembre 1869, et garanti par privilége de vendeur, par acte au rapport de T. O. Stark, en date du 1er décembre 1865.

Ce qui pourrait rester sera consacré au paiement d'une seconde hypothèque de $2407 66, datée le 19 juillet 1866, payable à six mois de date, avec 8 pour cent d'intérêt, et les autres dettes hypothécaires, privilèges ou privilégiées qui pourraient exister contre la dite succession.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant James Graham, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B.—La propriété est vendue sujette à un bail qui expire le 1er mai 1868.

21 fév—21 23—1 15 20 21m

Succession de Théodore Dikeman, décédé.

Belles montres en or, bijouterie, lingerie de corps, &c.

PAR CHAS T. NASH, encanteur.

Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

MERCREDI, 26 du courant, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan au coin des rues St-Charles et Perdido, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 février 1868, No [illegible] du docket de la dite Cour—pour le compte de la dite succession, il sera vendu—Une belle montre et chaîne en or, une montre et chaîne en argent, une épinglette et diamant, une bague en or, 2 malles, un lot de linge de corps, livres, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 fév

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans limite, de tapis et de meubles — pour le compte de qui il appartiendra.

Par G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau et Salle d'encan, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 22 février 1868, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, à l'entrepôt de M. A. Debraille, No 81 de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon—

Un lot de meubles tels que bois de lit, bureaux, glaces, chaises, tables, armoires, tapis, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 fév

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, No. 30,160.

Mme Vve Henry Muller et autres, contre John Wittemberg, tuteur.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

MARDI, 17 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 4 février, et signé le 7 du même mois—la propriété foncière ci-après décrite:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Grands Hommes, des Dauphines, Louisa et Craps ou Bourgogne et Piété. Le dit terrain forme l'angle des rues Dauphine et Louisa; il a 31 pieds 10 pouces 8 lignes de face à la rue Louisa, sur 60 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

Les bâtisses et améliorations comprennent une agréable maison basse ayant trois chambres et un cabinet avec cuisine derrière, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 fév—14 15 21 29—7 14 17 m

Attention Restaurateurs, &c.

Le célèbre RESTAURANT et TIR AU PISTOLET BOUDRO, situé à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac—Vente à l'encan.

Succession de L. Boudro—No 29 804.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau et Sall d'encan, rue Bienville No 86.

LUNDI, 23 mars 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 11 février 1868, les propriétés foncières ci-après décrites:

1o Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans la Deuxième ville au faubourg Milneburg, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac. Le dit morceau de terre mesure au pied américain, 101 pieds 6 pouces de face à la rue Champs Elysées, la même façade sur la rue Marigny, sur 253 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Champs Elysées.

Les bâtisses et améliorations bien connues sous le nom de RESTAURANT BOUDRO, comprennent une bâtisse avec les bons couvertes en ardoises parfaitement bâtie ayant deux grands salons, sept chambres à coucher, une grande cuisine, un bar et [illegible] et galerie fermées et à la façade, corridor au milieu, lesquels peuvent être convertis en magasins, [illegible] avec les pavillons et autres dépendances nécessaires pour la fabrication du gaz qui éclaire la maison; et de plus trois grandes caves, une magnifique glacière construite en fonte, en face de la bâtisse, une avenue, des escaliers, jardins orné, lieux d'aisance, &c.

2o—Les bâtisses qui se trouvent sur le terrain appartenant à M. Philip Hillman et dont la moitié appartient à la succession Boudro, comprenant un grand bâtiment servant de magasin, ayant deux grandes salles et deux chambres, écurie, cuisine à étage, [illegible]

3o—Un terrain situé dans le même district, [illegible] borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Frankfort et Columbia.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois couverte en ardoises, ayant 6 chambres, cabinet, cuisine et dépendances, avec une belle écurie.

Le tout d'après des plans dressés par Pilié et Murray, ingénieurs civils et architectes, lesquels plans seront exposés pour inspection à la Bourse avant le jour de la vente.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

21 fév—22 28—7 14 21 & 23m

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

VENTE PEREMPTOIRE

De Notes et de Billets à recevoir,

Pour le compte de tous ceux que cela concerne,

Par ordre de

La Banque Nationale de la Louisiane.

Par C. E. GIRARDEY & CO.

Bureau: No 17, Place de la Bourse.

LUNDI, le vingt-quatre de février 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par ordre de la Banque Nationale de la Louisiane et pour compte de tous ceux que cela concerne, les notes et billets à recevoir décrits ci-après, savoir:

1o—W. K. G. W. & Thos. M. Cage, billet daté Nlle Orléans 26 décembre 1867 pour $5000 du 1er octobre 1867, portant 8 pour cent par an d'intérêt et assuré par hypothèque par un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire public.

2o—P. M. Everitt, un billet daté le 9 janvier 1867, pour $4,880, dû le 1 novembre 1867, avec intérêt de 8 pour cent par an.

3o—F. L. Claiborne, billet daté le 22 décembre 1866, pour $6,000, dû le [illegible] décembre 1867, portant intérêt de 8 pour cent par an, endossé par T. P. Leathers et garanti par hypothèque sur la propriété par un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire public.

4o—W. K. G. W. & Thos. M. Cage, billet hypothécaire, daté Nouvelle Orléans, 26 décembre 1866, pour $5,000, dû le 1 décembre 1867, avec intérêt de 8 pour cent par an, par un acte passé pardevant A. Hero, notaire public.

5o—K. M. Blackburne, billet hypothécaire daté Natchez (Miss.), le 22 janvier 1867, pour $4,000, dû le 5 décembre 1867, par un acte passé pardevant Henry Eustis Clerk, Given, Watts & Co, endosseurs.

6o—W. A. & Levi D. Prescott, billet hypothécaire, daté Nouvelle-Orléans, le 27 décembre 1866, pour $4,000, dû le 30 décembre 1867, avec 8 pour cent d'intérêt par an, par un acte passé pardevant A. Hero, notaire public.

7o—W. A. & Levi D. Prescott, billet hypothécaire, daté Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1866, pour $4,000, dû le 30 novembre 1867, avec 8 pour cent d'intérêt par an, par un acte passé pardevant A. Hero, notaire public.

8o—T. W. Bristow, billet hypothécaire, daté 21 janvier 1867, dû le 4 décembre 1867, pour $3,000, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garanti par hypothèque, par un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire public.

9o—T. Wilbur Compton pour Anna L. Stacey & Emma S. Compton, billet hypothécaire, daté Nlle-Orléans le 1er février 1867, pour $4,500, dû le 30 décembre 1867, avec intérêt de 8 pour cent par an et garanti par hypothèque sur la propriété, par un acte passé pardevant A. Hero, notaire public.

10o—T. Wilbur Compton pour Anna L. Stacey & Emma S. Compton, billet hypothécaire, daté Nouvelle-Orléans le 1 février 1867 pour $4,500, dû le 5 novembre 1867, portant intérêt de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque sur la propriété, par un acte passé pardevant A. Hero, notaire public.

11o—E. Warfield, billet hypothécaire, daté Nouvelle-Orléans le 5 février 1867, pour $5,000, dû le 17 décembre 1867, portant intérêt de 8 pour cent par an, par un acte passé pardevant James Graham, notaire public.

12o—R. M. Gaines, billet hypothécaire, daté Nouvelle Orléans le 9 janvier 1867, pour $4,500, dû le 14 décembre 1867, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque sur la propriété par un acte passé pardevant Jas. Graham, notaire public.

13o—Nancy Gordon, billet hypothécaire, daté New Carthage, Louis, le 26 décembre 1866, pour $5,000, dû le 16 décembre 1867, portant 8 pour cent d'intérêt par an, par un acte passé pardevant Mathew Reyes, recorder de la paroisse Madison.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, payables sur les lieux. 20 fév—31

PERUVIAN BARK BITTERS,

(Bitters de Quinquina du Pérou,)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frissons.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un MÉDECIN PRATIQUANT DU SUD, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson; un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS FÉBRIQUES.

Dr. M. PERL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants,
NLLE-ORLÉANS (La.), 124, rue de Chartres.

Geo. I. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, (Agents pour la vente en gros.)

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 22 mars—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grande Vente sans réserve.

A L'ENCAN,

DE CENT-SEPT TERRAINS,

comprenant

Cinq îlets de choix, de batture,

convenable pour

PRESSES A COTON, ENTREPOTS, MANUFACTURES, DÉPOTS, &c.,

situés dans

Le Premier District de cette ville,

s'étendant le long des rues

Nouvelle-Levée, Front et Water,

au pied des rues

Race, Orange, Richard, Market et St-James.

pour le compte des

Héritiers LIVAUDAIS et F. G. ROBIN DELOGNY et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les héritiers Pierre Guy Robin Delogny contre La ville de la Nouvelle-Orléans—No 29,467—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

ET

Les héritiers Livaudais contre La ville de la Nouvelle-Orléans et als, —No 30,312—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17 Exchange Place.

MARDI, 25 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nile-Orléans, conformément à deux jugements rendus par l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans—lesquels jugements ont été rendus, dans les dits procès, le 15 janvier 1868 et signés le 20 janvier 1868—il sera vendu à l'enchère publique, conformément aux dits jugements, les propriétés ci-après décrites, savoir:

CENT SEPT TERRAINS situés sur la Batture du Premier District de cette ville, conformément au plan de dit terrain, dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville, le 29 juin 1867, approuvé par le comité de finances du dit Conseil de la Nile-Orléans, et dont une copie certifiée se trouve dans le dossier des procès ci-dessus; les dits îlets, les dits lots et terrains ont les dimensions suivantes:

1o TRENTE TERRAINS dans l'îlet 31 A, borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Water, Race et Orange, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 30 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure 25 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 25 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur [illegible]

[illegible — further lot descriptions]

Termes et conditions de la vente.

Un quart du montant de l'adjudication, comptant, en monnaie courante légale des Etats-Unis; le reste du paiement égale à un, deux, trois et quatre ans, du jour de la vente, représentés en billets des acquéreurs, payables à leur propre ordre et endossés par eux, portant 8 p cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les dits billets devront être divisés en coupons de montants nécessaires pour opérer un partage entre les parties intéressées.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant M. H. C. Dibble, notaire de la ville.

N. B. L'intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans dans les susdites propriétés étant la moitié, les acquéreurs auront le droit et le privilège de payer en MANDATS DE LA VILLE, la moitié du prix total, jusqu'à concurrence de l'intérêt de la ville.

22 janv—21,23,24,25,29—1er m 5 fév 21 m 25

Terrain de choix rue St-André

ET

Un banc dans l'Eglise St-Patrick.

Succession de DELIA KEENAN et de RICHARD KEENAN:

No 30,078—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
N. J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 20 janvier 1868, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte des successions de Delia et Richard Keenan les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Apollo et Bacchus, désigné par le No [illegible], mesurant 30 pieds 3 pouces 2 1/2 lignes de largeur [illegible] [illegible]

2o—Le banc No 37 dans l'église de St Patrick de cette ville.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 23 janv—30—fév 15,21 m